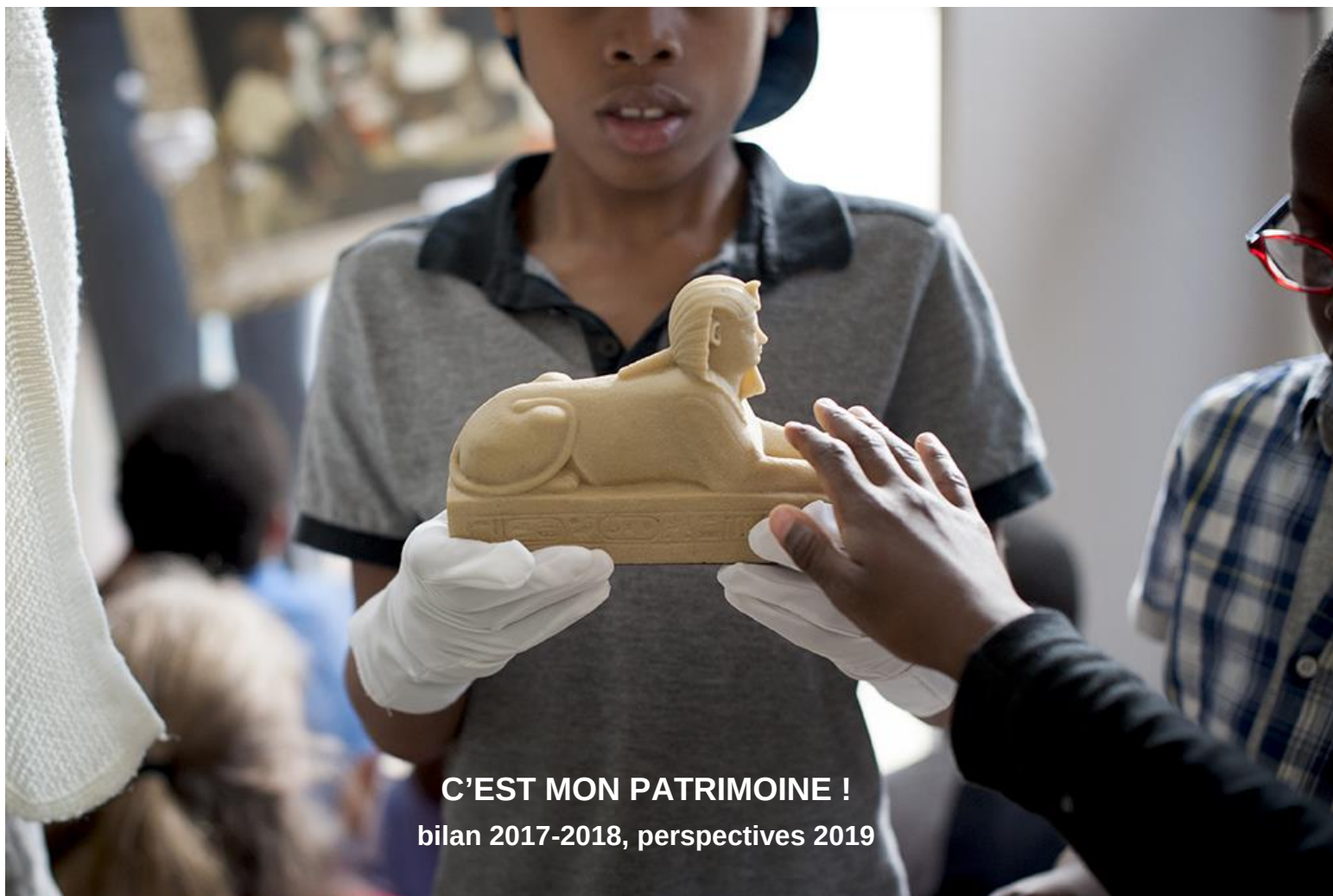




MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

MINISTÈRE
DE LA CULTURE



C'EST MON PATRIMOINE !
bilan 2017-2018, perspectives 2019

PREAMBULE

Créé à l'initiative du ministère de la Culture en 2005, en partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires, le dispositif *C'est mon patrimoine !* propose des projets d'éducation artistique et culturelle en dehors du temps scolaire, dans une diversité de sites patrimoniaux (monuments, musées, sites archéologiques, archives, patrimoine immatériel, sites industriels ou naturels, etc.).

Ce dispositif est désormais **bien identifié**, à la fois par les établissements patrimoniaux et les structures jeunesse, ainsi que par les partenaires institutionnels en région et la presse.

Il est reconnu, développe auprès des jeunes leur goût du patrimoine et des arts, enrichit leurs connaissances, les aide à mieux comprendre l'intégration d'un lieu patrimonial dans son environnement géographique et culturel et participe de la cohésion sociale et de l'apprentissage de la citoyenneté, dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle, priorité du Gouvernement.

Depuis 2005, il a ainsi accueilli **plus de 420 000 jeunes**.

Pour l'édition 2017, le dispositif a connu une nouvelle impulsion, avec une amplification du dispositif, un changement de nom et une consolidation du cahier des charges.

Pour les crédits 2018 et 2019, la gestion des crédits de l'Etat sera déconcentrée afin de rapprocher des territoires le pilotage et la mise en œuvre des projets.

Ce présent bilan récapitule les points saillants de l'édition 2017 à partir des réponses des porteurs de projets (plus de 90% de réponses) et présente une mise en perspective sur 2019, notamment grâce à de premiers retours concernant des actions développées en 2018 (30% de réponses au 30 septembre 2018, les autres projets étant encore en cours).

LES PUBLICS

Après pondération, les estimations sont de **26 500 participants en 2015**, et **presque 32 000 participants en 2016**. A ces chiffres doivent être ajoutés les publics des restitutions, environ 16 000 personnes (famille et public) les deux années.

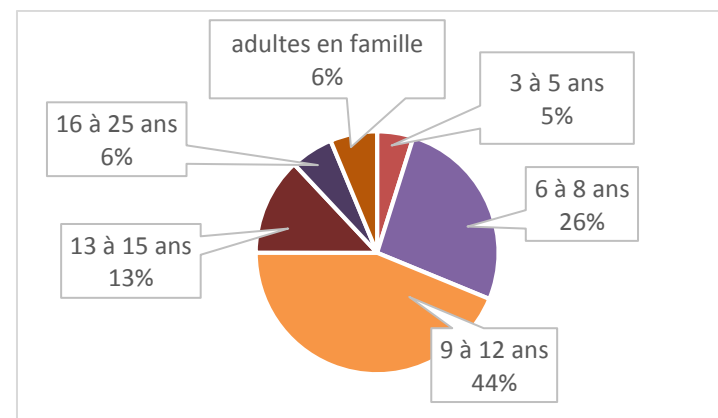
En 2017, le total est de presque 40 000 participants aux activités (sans compter le public des restitutions estimé à 26 000).

En 2018, le public attendu est de 60 000 jeunes pour les activités.

- En 2017 comme les années précédentes, **les 9-12 ans restent très majoritaires**, suivis par les 3-5 ans et 5-8 ans (31% cumulés). Les adolescents et jeunes adultes représentent 20% des participants seulement.

En 2018 et 2019, les porteurs de projets sont toujours incités à cibler en priorité les publics adolescents en organisant des projets répondant à leurs attentes.

- **Quasi-parité** entre filles et garçons (stabilité à 54% de filles).



- des publics issus de partenariats avec des centres sociaux (**adultes en famille**, plus de 1 500 en 2017), la **protection judiciaire de la jeunesse** (220 jeunes en 2017, 155 en 2016), et des établissements pour **jeunes en situation de handicap** (199 jeunes en 2017, 150 en 2016).
- **64%** d'habitants relèvent des **quartiers prioritaires de la politique de la Ville** en 2017.

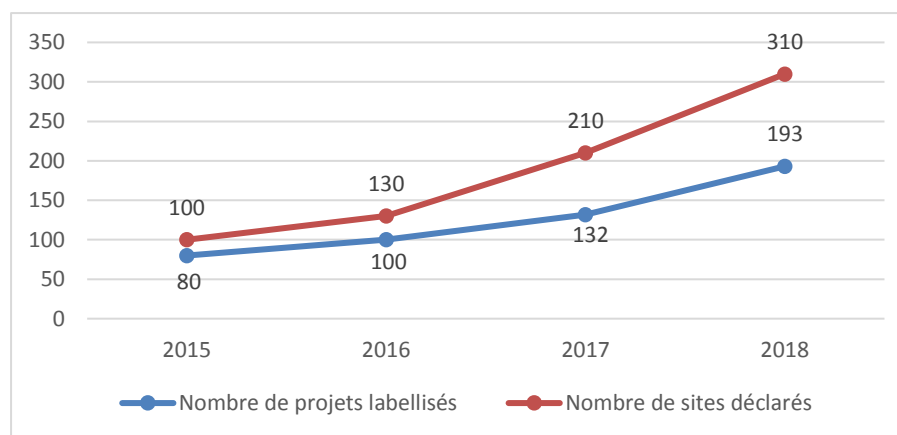
Le dispositif porte plus particulièrement sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV), notamment en raison d'un financement du CGET réservé à ces territoires (programme 147). Le ministère de la Culture s'attache à une répartition dans tous les territoires, et finance via les DRAC certains projets qui se déploient pour un public de territoires ruraux ou périphériques.

En 2017, 33 projets (28 %) sont inscrits dans un contrat de ville.

DIVERSITE DES LIEUX PATRIMONIAUX

Cette opération a vocation à toucher tous les types d'établissements patrimoniaux. Les changements d'orientation intervenus en 2017, ont permis de renforcer la tendance à la **diversification des patrimoines concernés**, collections, patrimoine bâti, ensembles urbains et ruraux et patrimoine immatériel.

De plus en plus de projets portent sur un ensemble de lieux plutôt que sur un monument ou un musée seul. Cette tendance s'amplifie en 2018, avec 310 sites pour 193 projets.



En 2018, on observe ainsi une nette augmentation des **monuments** (civils ou religieux, châteaux, églises, abbayes principalement) et surtout des **patrimoines locaux**, urbains ou ruraux, de type quartiers entiers, ensemble urbain, etc., souvent peu labellisés ou protégés au titre des monuments historiques, plus proches des publics.

Ce sont à la fois **des quartiers à l'échelle de communes ou EPCI urbains** (ex : Plaine Commune en Seine-St-Denis, Boulogne-sur-Mer dans le Pas-de-Calais) ou à **l'échelle d'EPCI ou de pays ruraux** (ex : Communauté de commune Sidobre Vals et Plateaux dans le Tarn, Côte viticole en Côte d'Or, pays d'art et d'histoire de la Provence verte).

| Les Portes du Temps / C'est mon patrimoine ! | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Monuments | 43 | 57 | 63 | 95 |
| Musées (hors muséums pour 2018) | 49 | 41 | 70 | 80 |
| Sites archéologiques (hors musées) | 9 | 6 | 17 | 9 |
| Archives (nationales, départementales, communales) | 1 | 1 | 3 | 4 |
| Patrimoine immatériel | 0 | 2 | 7 | 3 |
| Ville ou pays d'art et d'histoire (VPAH) labellisés | 10 | 11 | 20 | 17 |
| Autres petits patrimoines dans espace urbain ou rural, ensembles urbains ou quartiers entiers (compté pour 1), espace public | | | | 50 |
| Architectures du XXIème siècle labellisées | 16 | 25 | 10 | 3 |
| Sites industriels | | | | 16 |
| Sites naturels et haras | | | 17 | 14 |
| Médiathèques / bibliothèques / cinémathèques / artothèques | | | 5 | 8 |
| Lieux de spectacle vivant patrimoniaux (théâtres, opéra) | | | 5 | 3 |
| Lieux de culture scientifique et technique incluant muséums | | | | 7 |
| Maisons des Illustres labellisées | | | | 2 |

LA TEMPORALITE DES PROJETS

A/ Durée des projets

Le cahier des charges prévoit une durée de projet de 7 journées minimum, et un temps de présence des jeunes d'une journée minimum.

L'obligation d'un projet de 7 jours minimum découle de l'investissement partenarial nécessaire à la co-construction, qui est plus pertinent si le projet est relativement long.

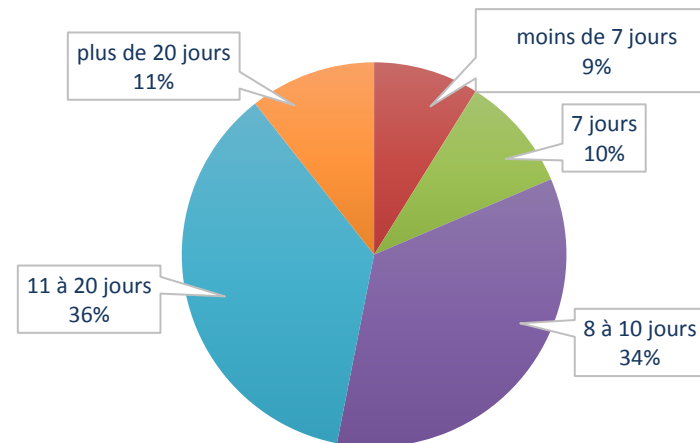
On constate ainsi que **91 % des projets respectent cette durée** en 2017.

De fait, **près de la moitié des projets dépassent les 10 journées.**

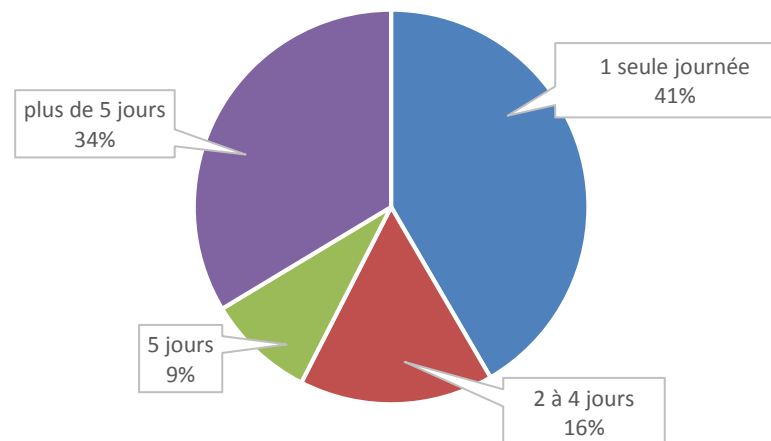
Concernant le temps de présence des jeunes, les résultats sont très contrastés, entre **plus de 40% des projets qui accueillent les jeunes une seule journée en 2017 (35% en 2018)**, et plus de 40% (2017) à 50% (2018) des projets qui les accueillent pour une **durée de 5 journées ou beaucoup plus.**

Cela se concrétise par exemple sous la forme d'un mini-stage de 2 journées, sous la forme d'un camp de vacances de 5 jours l'été, ou d'une programmation longue de plus de 5 journées, étalées sur l'année ou consécutives en été.

Nombre total de jours d'activités



Nombre de jours de présence des participants



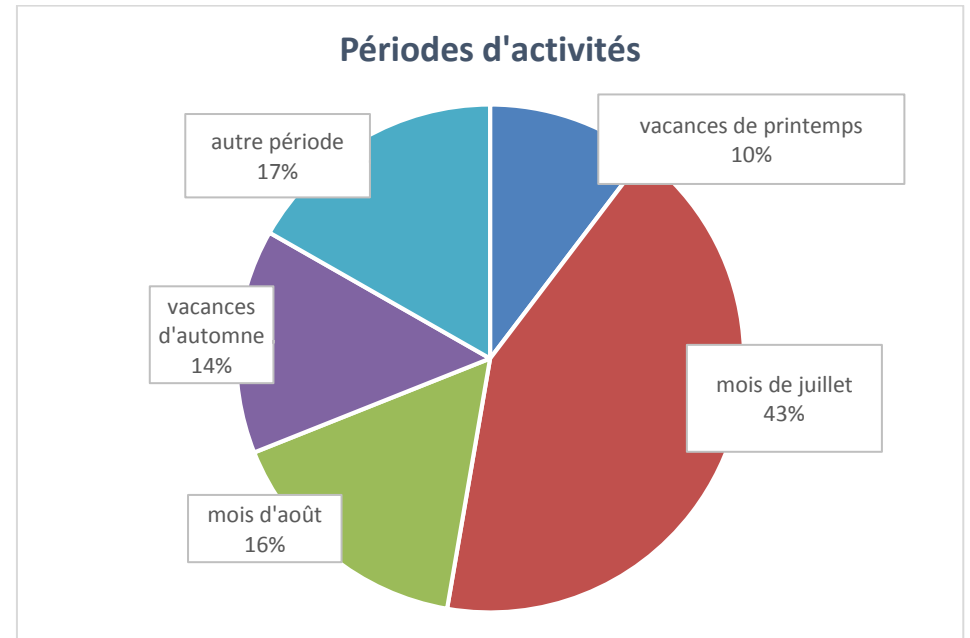
B/ Périodes d'activité

En 2017, les 17% de projets qui relèvent d'autres périodes de l'année se partagent entre les autres vacances scolaires (Noël, février, vacances en outremer) et les temps périscolaire ou extrascolaire pendant l'année.

Ainsi, certains projets dépassent les vacances scolaires, pour se dérouler sur le temps périscolaire ou extrascolaire durant l'année, les mercredis ou les samedis.

La majorité des projets se déroulent toujours pendant l'été, notamment le mois de juillet.

La différence entre juillet et août peut s'expliquer à la fois par la plus grande disponibilité des publics en juillet, mais aussi par les contraintes des acteurs en terme de disponibilité pour le mois d'août. Cette tendance se confirmerait en 2018.



LES CONTENUS DES PROJETS

Plus de 90% des projets en 2017 incluent un ou plusieurs ateliers de pratique artistique, et les visites se composent pour moitié de visites guidées classiques du patrimoine concerné, pour moitié de visites scénarisées avec un parcours spécifique à l'opération, ce qui correspond au cahier des charges. Les premières données disponibles pour 2018 confirment ces ratios.

Les visites et ateliers sont en général articulés pour une meilleure appropriation du site patrimonial par les enfants.

Les projets font appel à des disciplines artistiques très diversifiées, souvent croisées, comme des reportages photographiques dans des villes d'art et d'histoire, des reportages audio avec recueil de témoignages sur les traditions locales, des saynètes de tragédie antique jouées par les enfants avec des masques réalisées dans l'atelier précédent, la réalisation de maquettes végétalisées, des contes inspirés des espaces bâtis ou des poèmes inspirés de tableaux, etc.

Les porteurs de projets conduisent leurs projets autour de plusieurs domaines artistiques.

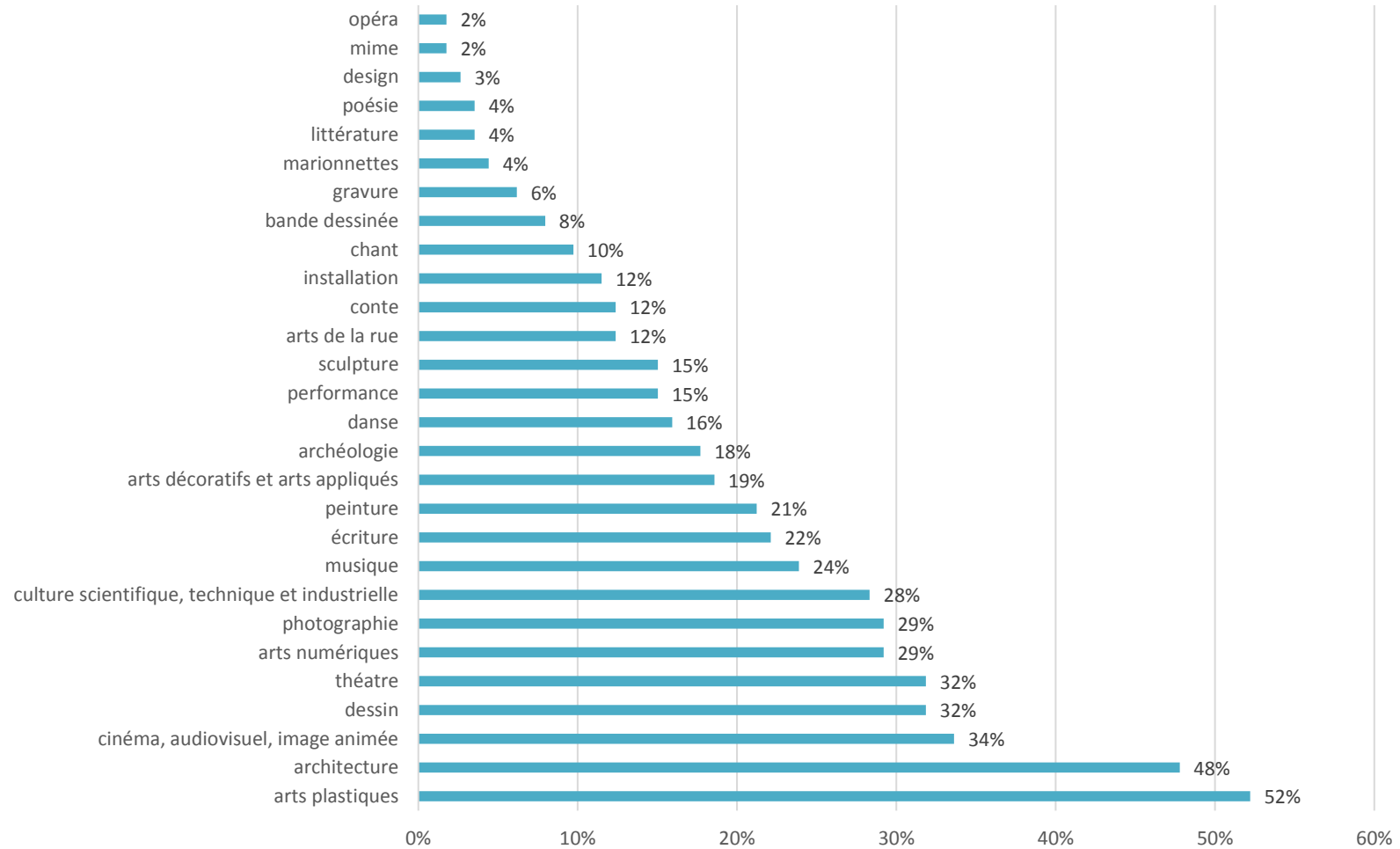
En 2017, si seuls 19% déclarent une ou deux disciplines, plus de 40 % déclarent 6 à 14 disciplines (**moyenne de 5 disciplines par projet**).

Afin de donner plus de lisibilité à cet enjeu, en 2018 le questionnaire de bilan limite le nombre de réponses à 4 par projets, la répartition entre les disciplines est ainsi partiellement différente par rapport à 2017.

Dans les deux cas, les projets intégrant une dimension **numérique** (vidéo, photo, ou création numérique) sont particulièrement présents, autant que **les arts plastiques** plus classiques.

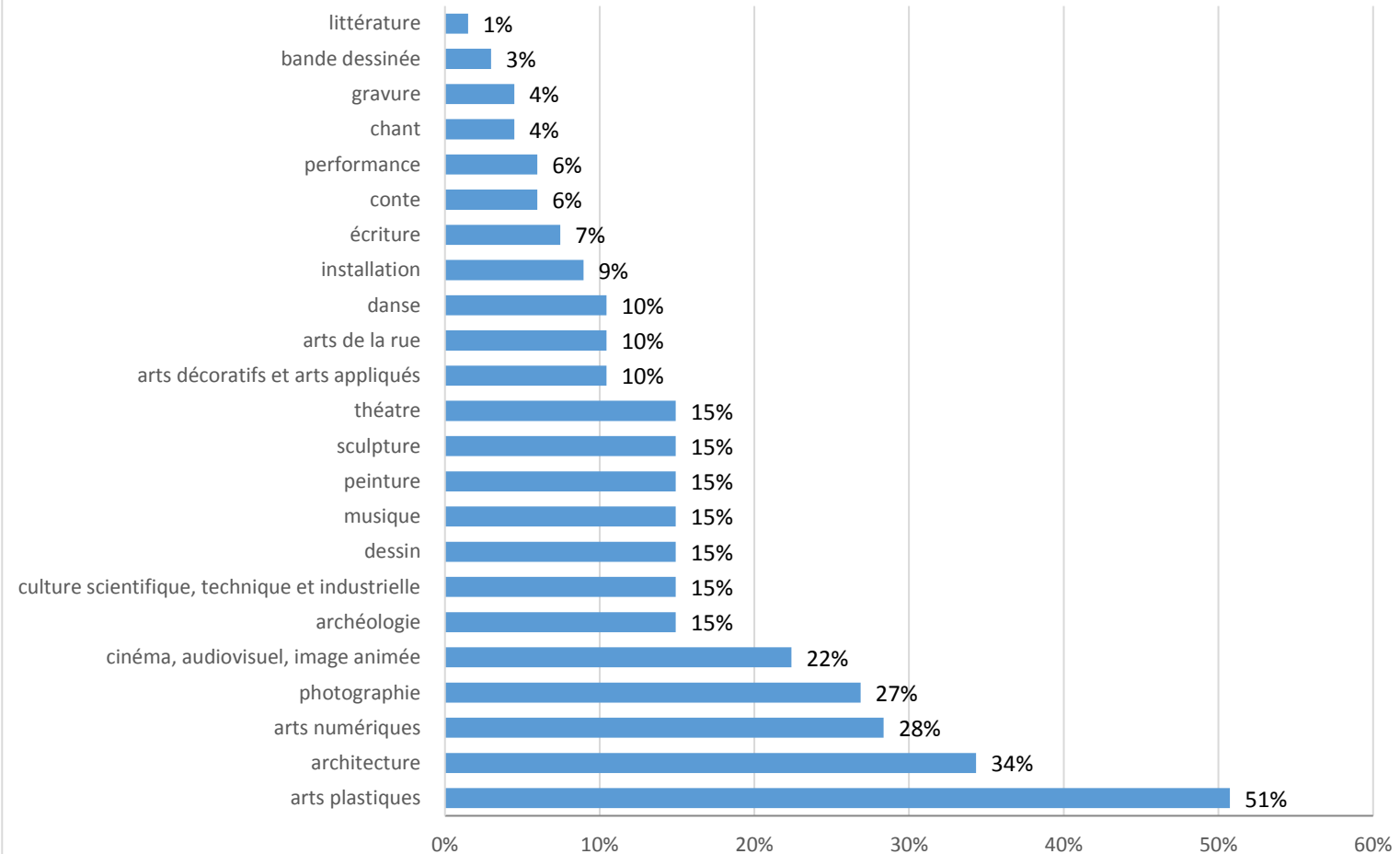
On note également **en 2018** une émergence de **nouveaux types de projets** : balades urbaines, découvertes ludiques du cadre de vie (architecture, ensemble urbain, quartier...).

Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) concerné(s) en 2017



Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) concerné(s) en 2018

sur l'échantillon déclaré au 30 septembre 2018



RESTITUTION ET PASS AMBASSADEUR

Les restitutions

Les acteurs sont fortement incités à ouvrir la restitution non seulement aux parents mais aussi aux autres publics de l'établissement.

En 2017, plus de **71 % des restitutions se sont faites avec le grand public**, 17% étaient ouvertes aux parents, seules 12% des restitutions n'étaient pas ouvertes à d'autres personnes que les groupes.

Ainsi, **26 000 personnes** (parents ou public) ont assisté à des restitutions, qui étaient :

- dans 50% des projets, une exposition des créations plastiques des jeunes.
- dans 40% des projets, une projection de film ou assimilé.
- dans 33% des projets, un spectacle vivant avec participation des jeunes.

Seuls 17% des projets n'ont réalisé aucune restitution sur site.

En complément, des « restitutions en ligne » concernaient la grande majorité des projets (presque 75%), de la publication de brèves à la diffusion des réalisations des jeunes.

En 2017, 60% de ces restitutions ont eu lieu en fin de journée ou à la fin du séjour des jeunes, 23% à la fin de la saison, 17% pendant les Journées européennes du patrimoine, occasion de montrer à un public très large les créations des jeunes, et de faciliter leur retour en famille dans les sites patrimoniaux.

L'enfant ambassadeur de patrimoine

Depuis de nombreuses années, les sites sont invités à offrir à chaque jeune un **pass ambassadeur**, destiné à lui permettre de revenir gratuitement en famille quand il le souhaite. Les établissements qui comptabilisent ces retours montrent des taux toujours très faibles.

Cependant, on constate sur le terrain que ce pass, même s'il n'est pas toujours utilisé comme prévu, constitue un symbole très fort, rappelant à l'enfant qu'il est le bienvenu quand il le souhaite et qu'il peut revenir avec ses parents ou avec d'autres personnes.

Ainsi, cette invitation, ouverte à deux personnes au choix du jeune (famille mais aussi amis), est maintenue, en complément du temps de restitution.

LES PARTENARIATS NATIONAUX ET LE PILOTAGE DU DISPOSITIF

Le dispositif est principalement fondé sur un partenariat avec le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET - ministère de la Cohésion sociale), relayé à l'échelle régionale par les DRJSCS et à l'échelle départementale par les DDCCS et les délégués des préfets à la politique de la Ville.

Le CGET intervient sur des crédits de la politique de la Ville, les DRJSCS sont invitées à compléter par d'autres crédits (jeunesse notamment).

La sélection des dossiers est réalisée par des commissions régionales, dans lesquelles siègent a minima les représentants des DRAC et des DRJSCS.

Le centre des monuments nationaux participe au dispositif depuis 2006, avec des crédits internes.

C'est mon patrimoine ! fait aussi l'objet d'un **partenariat national avec 5 fédérations d'éducation populaire** : les Francas, la Confédération des MJC (CMJCF), la Fédération française des MJC (FFMJC), les foyers ruraux (CNFR) et les centres sociaux et socioculturels (FCSF), ainsi qu'avec la Confédération nationale des associations pour la culture et la communication (COFAC).

Dans le cadre du renouvellement des contrats pluriannuels d'objectifs avec le ministère de la Culture, en cours jusqu'à cet automne en lien avec le secrétariat général / SCPCI / DEDAC, **ce partenariat pourra faire l'objet d'une évolution,** notamment sur la question de la formation, pour laquelle ces opérateurs ont de réelles compétences.

LES BUDGETS

En 2017, les crédits du ministère la Culture attribués aux projets étaient de 540 K€, budgets des DRAC et budget dédié à la direction générale des patrimoines confondus. En 2018, il est de 850 K€.

En 2018, la gestion des crédits du ministère de la Culture dédiés à cette opération a été entièrement déconcentrée aux DRAC, toujours dans le cadre des commissions régionales conjointes avec les DRJSCS.

Le CGET a attribué 200 K€ de subventions en 2017, complétés par 125 K€ de crédits régionaux.

En 2018, l'enveloppe nationale est passée à 300 K€ (soit + 50%).

En 2019, le CGET déconcentrera ses crédits aux DRJSCS, finalisant le processus de déconcentration des crédits de l'Etat.

SUBVENTION DE PROJETS

Le montant moyen de subvention par projet de la part du ministère de la Culture reste autour de **4 000 €** depuis plusieurs années. Les subventions attribuées sont cependant de **montants très hétérogènes** en fonction des opérateurs (établissements nationaux sélectionnés sans subventions par exemple) et de l'ambition des projets.

Certaines DRAC ont vu leur budget CMP **conservé** malgré une augmentation des projets (Bourgogne-Franche-Comté), d'autres ont vu leur budget **très fortement augmenté** (multiplié par 7 en Hauts de France, passant de 15 K€ à 110 K€, par 4 en Auvergne-Rhône-Alpes, de 20 K€ à 85 K€ et en Bretagne, de 7,7 K€ à 28 K€, par 2 en Ile-de-France, de 71 K€ à 157 K€), ce qui a permis une amplification de l'opération.

LES PARTENARIATS LOCAUX

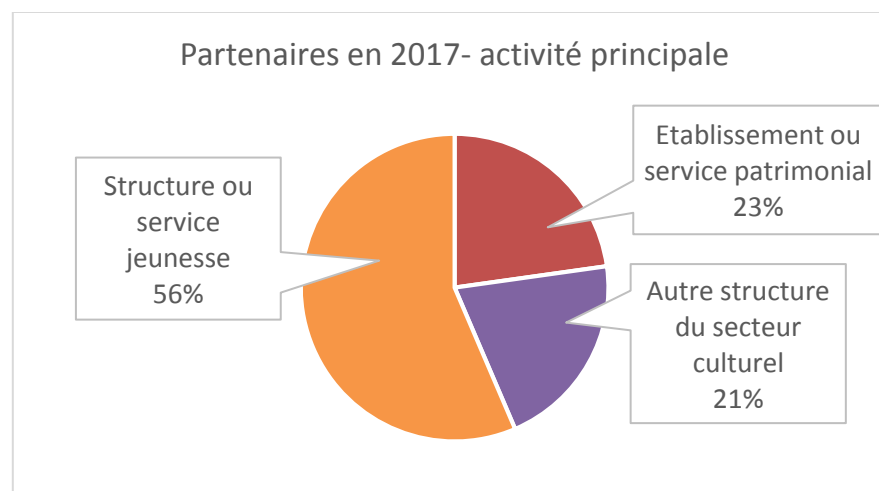
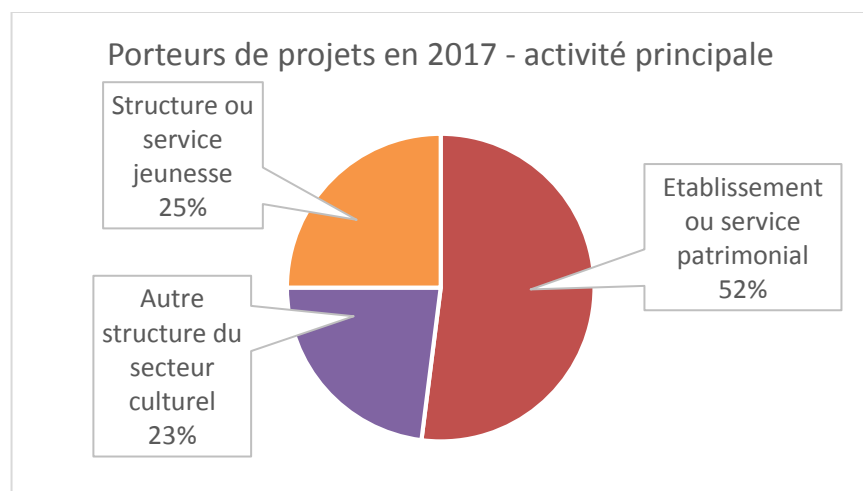
La force du dispositif réside dans les partenariats qu'il implique tout au long de l'année pour la construction d'un projet commun.

Auparavant seulement conseillé, le partenariat systématique entre un ou plusieurs site(s) patrimonial et une ou plusieurs structure(s) d'accueil des jeunes a été rendu obligatoire dans le cahier des charges en 2017.

Ainsi, nous avons 1 seul projet sans partenariat déclaré en 2017, aucun en 2018, **43% des projets avec 1 partenaire en plus du porteur en 2017** (tendance à 42% en 2018), **32 % des projets avec 2 partenaires** (tendance à 35% en 2018), **25 % projets avec 3 partenaires ou plus.**

Au total, plus de 370 structures sont impliquées dans les partenariats en 2017.

Le porteur est majoritairement un établissement ou service patrimonial, le partenaire est très majoritairement une structure du secteur jeunesse.



Quand le porteur de projet est un établissement patrimonial, son partenaire principal relève le plus souvent de l'éducation populaire (en 2017, près de 70% des structures jeunesse partenaire principal déclarent une affiliation à une fédération nationale de l'éducation populaire).

Si on cumule les porteurs de projets et tous les partenaires, en 2017, **une centaine de structures relevant de l'éducation populaire** sont déclarées dans le dispositif, sur un total de plus de 370 structures impliquées, porteurs de projets et partenaires.

Les données concernant les affiliations aux fédérations nationales d'éducation populaires sont probablement inférieures à la réalité de terrain, puisque venant des déclarations des porteurs de projets, pas toujours au fait des affiliations de leurs partenaires.

En terme de statut juridique, la différence entre porteur de projet et partenaires n'est pas contrastée comme en terme de secteur d'activité. **Ainsi, le porteur de projet relève à peu près pour moitié de la sphère publique, à moitié du secteur associatif, les partenaires également.**

En 2018, près d'un porteur de projet sur deux est nouveau, avec une augmentation notable dans les régions Hauts-de-France, Ile-de-France et Occitanie.

On observe dans ces nouveaux projets un **renforcement de la tendance au portage par des services de communes ou d'EPCI** (musée en régie directe ou service patrimoine) en même temps que de **nouvelles associations**, affiliées directement aux fédérations partenaires (MJC et Francas principalement) ou pas du tout, rejoignent le dispositif comme porteur direct du projet.

FORMATION ET COLLABORATION A L'ECHELLE DES TERRITOIRES

Dans la très grande majorité des projets (75% en 2017, 85% comme tendance en 2018), les partenaires déclarent construire ensemble le projet en amont de la candidature, et/ou se revoir ensuite pour préciser le projet.

En 2017, plus de la moitié des projets font l'objet d'une session de formation à l'attention de l'autre partenaire (34% de la part de l'établissement patrimonial, 21% de la part de la structure jeunesse), souvent une découverte du projet avant l'ouverture aux jeunes, même si ces sessions de formation ne rencontrent pas toujours le succès attendu.

Certains porteurs de projets du secteur patrimonial proposent aussi à leurs partenaires du champ de la jeunesse des visites guidées des sites / collections, soit dans le format habituel (visite avec guide-conférencier), soit adaptée à la co-construction du projet.

En complément enfin, la coconstruction obligatoire des projets amène des relations formelles ou informelles qui relèvent de la formation empirique au-delà de la (re)-connaissance réciproque.

En 2017, un tiers des sites produisent un guide de préparation à la visite destiné aux accompagnateurs, encadrants ou responsables des structures d'accueil des jeunes, et un tiers réalisent un support de visite destiné aux jeunes.

Près de la moitié des projets déclarent réaliser un questionnaire d'évaluation à destination des structures d'accueil de jeunes.

Les bilans et autres retours des acteurs de terrain et des conseillers des directions régionales confirment les vertus de ces partenariats à l'échelle territoriale, qui créent des **habitudes de travail et une connaissance mutuelle des métiers**.

Quand le partenariat est absent ou seulement déclaratif, les difficultés apparaissent plus fréquemment, notamment la plus faible mobilisation des publics et les annulations de dernière minute.

Sur certains territoires, les partenariats locaux initiés dans le cadre de *C'est mon patrimoine !* peuvent servir ou servent déjà de base pour d'autres projets entre le secteur de la culture et celui de la jeunesse.

PERSPECTIVES 2019

Les perspectives pour 2019, en lien avec le CGET, s'articulent autour des réflexions suivantes :

- une amplification du dispositif, dans les territoires urbains, périphériques et ruraux
- une inscription toujours plus forte dans l'éducation artistique et culturelle, avec un rappel de l'exigence de qualité des contenus artistiques et culturels et un renforcement des compétences des acteurs
- une prise en compte des nouvelles formes d'appropriation du patrimoine, balades, reportages photo ou vidéo, outils numériques, etc. en adéquation avec l'appropriation du territoire local, quartiers, ensembles urbains, paysages
- une incitation à une restitution des projets pendant les Journées européennes du patrimoine, qui représentent un temps de partage entre les jeunes et leurs familles invitées à revenir, mais aussi avec le grand public, une véritable valorisation des créations des jeunes, et une vitrine de l'opération auprès des publics et des médias
- un rappel de la possibilité que les projets se déroulent sur d'autres temps que les vacances de printemps, d'été et d'automne, y compris tout au long de l'année
- une incitation à des projets se déroulant en périscolaire dans le plan mercredi

PLAN MERCREDI : UNE NOUVELLE TEMPORALITÉ POUR « C'EST MON PATRIMOINE ! »

C'est mon patrimoine ! s'adresse à l'origine à un public de jeunes pendant les vacances scolaires, cependant plusieurs points incitent à le positionner comme dispositif mobilisable et modélisable dans le cadre du « Plan mercredi » :

- les projets touchent les enfants dans la tranche d'âge des primaires
- les projets portent de plus en plus sur des ensembles urbains, ruraux ou périphériques, qui peuvent faire l'objet plus facilement qu'un site isolé d'un parcours complet
- certains projets portent déjà sur des temps périscolaires ou extrascolaires pendant l'année
- le dispositif crée des habitudes de travail, à l'échelle des territoires, entre les professionnels du patrimoine et ceux de la jeunesse, qui peuvent servir de socle à des projets les mercredis.

LANCEMENT

Le lancement de l'édition 2019 **sera réalisé au 4^{ème} trimestre 2018** avec l'envoi d'un courrier commun DGP / CGET aux DRAC et DRJSCS via les Préfets de région, **avec un cahier des charges national.**

ORGANISATION REGIONALE

L'objectif est de laisser aux directions régionales, dans le cadre de leurs commissions communes, l'organisation des appels à projets.

Il est demandé une remontée de l'information auprès de l'échelon central au plus tard en mars 2019 afin :

1. d'avoir un suivi en terme de stratégie général et de bilans
2. de réaliser une communication nationale

Ainsi, les directions régionales pourront, si elles le souhaitent, réaliser plusieurs sessions de commission par an, selon leur propre calendrier, intégrer les projets dans les conventions pluriannuelles avec des opérateurs, etc.